

Démarche : Demande d'autorisation de loterie

Organisme : Service Accueil, Elections et Démarches Citoyennes

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Obtenir l'autorisation de faire une loterie

Loteries et tombolas sont des jeux de hasard consistant à tirer au sort des numéros désignant des billets numérotés ou chaque gagnant reçoit un lot en nature.

Les loteries de toutes espèces sont prohibées à l'exception des loteries destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif.

Elles sont soumises à l'autorisation du Maire.

Le montant des frais d'organisation, achat de billets et des lots compris, ne doivent pas dépasser 15% du capital d'émission.

Le capital d'émission autorisé doit correspondre aux besoins réels créés par l'action envisagée.

Dans les deux mois qui suivront le tirage, l'organisateur devra adresser au Maire le procès-verbal du tirage ainsi que le compte-rendu financier de l'opération.

Renseignement sur le demandeur

Votre demande intervient au moins 15 jours avant la manifestation ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nom de l'association ou du groupement

Numéro SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Demande d'autorisation de loterie

Votre numéro RNA

En renseignant votre RNA en tant qu'association le traitement de votre demande ira plus vite, cela facilite votre identification auprès de l'administration.

Adresse du siège

Régime général

Date du décret de reconnaissance d'utilité publique (le cas échéant) :

But statutaire

Nombre d'adhérents

Montant annuel de la cotisation

Avez-vous reçu des subventions ces 2 dernières années ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Veillez renseigner les subventions reçues au cours des 2 dernières années

Si non reçu mettre : "Non concerné"

Principales actions menées au cours des deux dernières années

Avez-vous déjà organisé une loterie au bénéfice du groupement ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Loterie précédemment autorisées au bénéfice du groupement

Date des arrêtés d'autorisation

Capital de la dernière loterie autorisée

Montant des billets placés

Frais

Bénéfice

Affectation donnée aux sommes recueillies

But et modalités de l'opération projetée

Capital d'émission

Nombre de billet

Localités ou départements dans lesquels les billets seront placés

Nombre et nature des lots

Affectation précise des bénéfices

Nom et qualité de la personne à qui l'autorisation doit être délivrée :

Demande d'autorisation de loterie

Date du tirage

Adresse du tirage

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces à joindre au dossier

-Le bilan du dernier exercice financier pour les loteries dont le capital dépasse 7.500 euros.
-Statuts de l'association

Protection des données

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-c (respect d'une obligation légale) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les autorisations de loterie. Ces informations sont réservées à l'usage des services municipaux concernés et ne sont pas communiquées. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes (articles 15 et 16 du RGPD). Vous pouvez à tout moment demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite (article 17 du RGPD). Pour exercer ces droits vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (dpo@limoges.fr) ou utiliser un formulaire à votre disposition sur le site Internet de la Ville. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes)